

« Choisir de mourir accompagné »  
Par Elisabeth BERTHOU



Les chroniques - PSYCHOLOGIE - 25 octobre 2007

En France, le débat sur l'euthanasie est très présent : après l'affaire Vincent Humbert, il est revenu sur le devant de l'actualité au moment du suicide assisté de Maïa Simon en Suisse. Débat de société donc, impliquant médecins, théologiens, avocats, politiciens, mais aussi problématique personnelle qui oblige à réfléchir à notre fin de vie et surtout, selon les termes très explicites de Marie de Hennezel\*, à la "souffrance existentielle du mourant".

Au Canada, Le Journal de la communauté universitaire de l'université Laval à Québec livre, dans son édition d'octobre 2007, les conclusions d'une enquête menée auprès de cancéreux en phase terminale. L'étude révèle que "63 % des patients cancéreux admis en soins palliatifs se disent en faveur de la légalisation de l'euthanasie ou du suicide médicalement assisté". Néanmoins, sur la totalité des personnes s'étant exprimées, à peine "40 % demanderaient à un médecin d'abrégier leur vie si leur état se détériorait, et seulement 6 % y recourraient immédiatement s'il était légalement possible de le faire".

Quatorze chercheurs, dont le Pr Pierre Gagnon, psychiatre spécialisé en psychoncologie, ont rencontré 379 patients dans des unités de soins palliatifs pour cancéreux dans huit grandes villes canadiennes "afin de sonder leur opinion sur l'euthanasie et le suicide assisté par un médecin". D'après les entretiens menés avec ces personnes, les principales raisons qui conduiraient les malades à "demander une aide médicale pour mettre fin à leurs jours sont la souffrance, la futilité de prolonger la fin de leur vie et le sentiment d'être un fardeau pour leurs proches". En outre, les chercheurs ont relevé que certains facteurs récurrents étaient généralement associés à une opinion favorable à l'euthanasie : "un faible sentiment religieux, des capacités fortement amoindries par la maladie, un diagnostic de dépression et une détresse élevée".

Presque un mois après leur première rencontre avec ces malades, les chercheurs se sont entretenus avec 17 des 22 personnes qui auraient demandé l'euthanasie si elle avait été légale. "Du nombre, deux avaient changé d'avis." Le rapport en conclut que "la volonté de recourir à l'euthanasie peut être transitoire à l'occasion, mais elle semble bien établie en général".

Le pourcentage de patients favorables à l'euthanasie parmi les cancéreux en phase terminale "concorde avec celui de la population canadienne", souligne le

journal. Il est aussi comparable "aux données provenant des Pays-Bas (7 %), mais nettement plus élevé qu'en Oregon (0,1 %), deux endroits où cette mesure est légale".

Néanmoins, "les enquêtes menées auprès des patients peuvent éclairer le débat sur la légalisation de l'euthanasie ou du suicide assisté, mais elles ne peuvent apporter de réponses aux questions touchant les aspects moraux et philosophiques du dossier", prennent soin de préciser les chercheurs canadiens.

En France, une idée fait son chemin : celle de "développer les soins palliatifs [scandaleusement sous-développés dans le pays] et de permettre, dans certains cas limités et à la demande du patient, d'abréger des souffrances irréfragables dans le respect de la volonté du patient", a écrit récemment dans Le Monde Vincent Léna, président de l'association Faut qu'on s'active !\*\*

\* Marie de Hennezel est notamment connue pour son livre La Mort intime (Robert Laffont, 1995) et pour sa grande expérience dans le domaine des soins palliatifs. En 2003, elle a remis un rapport circonstancié, "Fin de vie et accompagnement", au ministre de la Santé Jean-François Mattéi. Ce texte est disponible sur Internet et à La Documentation française. Son dernier ouvrage, Le Souci de l'autre, souligne les défaillances, voire l'ignorance, des soignants en matière d'accompagnement en fin de vie.

\*\* Cette association plaide avec Marie Humbert en faveur d'une "loi Vincent Humbert" dépénalisant "l'exception d'euthanasie" (voir Le Monde du 28 septembre 2007).